



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 MARS 2023**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt trois, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

**Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT**

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 janvier 2023.

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>22</b>	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du Conseil municipal	La Maire
<b>23</b>	Finances – Budget principal de la Ville – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022	La Maire
<b>24</b>	Finances – Budget principal de la Ville – Vote du budget primitif pour l'exercice 2023	Thibault LHONNEUR
<b>25</b>	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Vote du budget primitif pour l'exercice 2023	La Maire
<b>26</b>	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Vote du budget primitif pour l'exercice 2023	La Maire
<b>27</b>	Finances – Budget annexe lotissement « Colombier – Sellier » - Vote du budget primitif 2023	La Maire
<b>28</b>	Finances – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – Créations et révisions des AP/CP	La Maire
<b>29</b>	Finances – Vote des taux des taxes directes locales pour 2023	La Maire
<b>30</b>	Finances – Fonds de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	La Maire

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>31</b>	Finances – Budget principal de la Ville – Apurement anciennes écritures	La Maire
<b>32</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Vote du budget primitif pour l'exercice 2023	Jill GAUCHER
<b>33</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement collectif des eaux usées – Vote du budget primitif pour l'exercice 2023	Jill GAUCHER
<b>34</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Budget de l'eau potable – Produits irrécouvrable - Admission en non valeur – Créances éteintes 2023	Jill GAUCHER
<b>35</b>	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention pour la vente de l'eau à la commune de Salbris et fixation du prix de vente	Jill GAUCHER
<b>36</b>	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la vente par la SA France Loire du pavillon 11 square Jacques Duclos (parcelle EN 287)	Franck MICHOUX
<b>37</b>	Foncier – Avis du Conseil municipal sur la vente par la SA France Loire d'un logement situé dans l'immeuble sis 18 rue Bernard Dumont (parcelle CK 175)	Franck MICHOUX
<b>38</b>	Foncier – ZAC du Vieux Domaine – Cession à la Communauté de communes Vierzon – Sologne-Berry des parcelles cadastrées BD 236 et 418 – Route du Vieux Domaine et route René Dumont	Franck MICHOUX
<b>39</b>	Foncier – Acquisition auprès de Monsieur Jean VIGIER de la parcelle EI 333 – Les Chavannes	Franck MICHOUX
<b>40</b>	Foncier – Parc technologique de Sologne – Avis de demande d'autorisation environnementale de la société VIRTUO VIERZON SARL pour l'exploitation d'un bâtiment logistique sur la commune de Vierzon	Franck MICHOUX
<b>41</b>	Politique de la Ville – Renouveau urbain/Jeunesse/Sports – Contrat de Ville et Politique de la Ville – Programmation des actions 2023 – Attribution de subventions	Franck MICHOUX
<b>42</b>	Patrimoine – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon	Franck MICHOUX
<b>43</b>	Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du musée de Vierzon	Franck MICHOUX
<b>44</b>	Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Amicale Société Française Vierzon	Franck MICHOUX
<b>45</b>	Jeunesse – Organisation des camps enfance et jeunesse durant l'été 2023 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Maryvonne ROUX

N°	Libellé	Rapporteur
46	Culture – Approbation du projet d'établissement et de la demande de renouvellement du classement du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal	Mélanie CHAUVET
47	Culture – Convention de résidence avec l'association Les 3 Cris	Mélanie CHAUVET
48	Culture – Convention de résidence avec l'association Mikrokosmos	Mélanie CHAUVET
49	Culture – 16 ème Salon du livre jeunesse de Vierzon les 31 mars et 1 <sup>er</sup> avril 2023 – Convention de partenariat – Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ligue de l'enseignement du Cher	Mélanie CHAUVET
50	Affaires scolaires – Ensemble Notre-Dame / Saint Joseph - Contribution de la Ville aux dépenses de fonctionnement des Écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association – Approbation de la convention passé entre la Ville et l'OGEP à compter de septembre 2023	Toufik DRIF
51	Affaires scolaires – Désaffectation des locaux du groupe scolaire Tunnel Château	Toufik DRIF
52	Enfance – Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « Fonds publics et territoires » au titre de l'année 2023	Toufik DRIF
53	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement à diverses associations	Toufik DRIF
54	Finances - Budget principal de la Ville - Demande remise gracieuse - Régie de recette du service Jeunesse et PIJ	Solange MION
55	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
56	Sports – Attribution de subventions de fonctionnement 2023 aux associations sportives	Wendelin KIM
57	Sports – Attribution de subventions exceptionnelles pour l'année 2023 à diverses associations sportives	Wendelin KIM
58	Sports – Attributions de fonctionnement 2023 aux associations sportives percevant une subvention supérieur à 23 000 €	Wendelin KIM
59	Environnement – Rendez-vous au jardin – Convention de partenariat entre la Ville avec l'association « Et si on parlait jardin »	Sabine MOREÈVE
60	Solidarité internationale – Séisme en Turquie et en Syrie – 6 février 2023	Fabien BERNAGOUT

N°	Libellé	Rapporteur
61	Direction générale – Fond de concours de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – Réalisation de travaux de voirie devant la société Parker ( <i>rapport sur table</i> )	La Maire
62	Motion – Vœux contre la réforme des retraites ( <i>rapport sur table</i> )	La Maire

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 18 JANVIER 2023.**

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/22 – ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **La Maire**

Vu la délibération n°22/126 en date du 3 juillet 2022, portant délégation du Conseil municipal à la Maire pour prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

J'ai été amenée à prendre les décisions suivantes :

- DEC23/01 – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'académie d'Orléans-Tours,
- DEC23/02 – Direction Générale – Demande de subvention – DSIL- Réhabilitation d'une friche industrielle (B9) en vue d'accueillir un service de la DGFIP – Action Cœur de Ville
- DEC23/03 – Foncier – Location temporaire d'un terrain communal à monsieur et madame Youcef BELKACEM,
- DEC23/04 – Direction Générale – Demande de subvention – Agence Nationale du Sport – Plan 5000 terrains de sport – Création d'un city stade et d'une aire de fitness au Clos du Roy,
- DEC23/05 – Guichet Unique – création d'une sous-régie pour l'encaissement des PASS JEUNES,

- DEC23/06 – Service Jeunesse – Modification de la sous-régie d'avances,
- DEC23/07 – Direction Générale – Demande de subvention – Contrat Ville centre avec le Département du Cher – Réhabilitation extension du Gymnase Camus,
- DEC23/08 – Local communal sis place de l'Hôtel de Ville – convention de mise à disposition avec Réavie,
- DEC23/09 – Foncier – Location d'un terrain communal situé sis à l'Abricot, rue Alphone Pradat à Monsieur Vayssien,
- DEC23/10 – Culture – Mise à disposition de locaux communaux situés 31 avenue Henri Brisson au profit de l'Association « Baldébo »,
- DEC23/11 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association des Amis du Musée de Vierzon,
- DEC23/12 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- DEC23/13 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Hubert CELLIER,
- DEC23/14 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Jean-Pierre DESBORDES,
- DEC23/15 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur André DUCOURET,
- DEC23/16 – Musée de Vierzon – Signature d'une convention de prêt entre la ville de Vierzon et Monsieur Francis FONTAINE,
- DEC23/17 – Culture – Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab par l'Académie Musicale du Cher,
- DEC23/18 – Culture – Biennale d'art et d'architecture – Demande de subvention auprès du Conseil départemental,
- DEC23/19 – Direction Générale – Demande de subvention – Fonds Vert Rénovation thermique des équipements scolaires – École élémentaire du Colombier et bâtiment périscolaire,
- DEC23/20 – Foncier – Terrains communaux situés rue Alphonse Pradat – Location temporaire à Monsieur Abdul Rahman KAMAL,
- DEC23/21 – Théâtre Mac-Nab – Modification de la régie d'avances,
- DEC23/22 – Espaces Verts – Renouvellement de l'adhésion avec l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF) du Centre-Val de Loire pour l'année 2023,
- DEC23/23 – Direction Générale – Demande de subvention – Fonds vert - Rénovation thermique des équipements sportifs – Gymnase Albert Camus,

- DEC23/24 - Direction Générale – Demande de subvention –Fonds vert - Rénovation thermique des équipements sportifs – Gymnase Fernand Léger,
- DEC23/25 - Environnement – Demande de subvention – Contrat Régional de Solidarité Territoriale – Mare du Parc de la Noue,
- DEC23/26 - Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry et la la Ville de Vierzon pour la saison 2022-2023,
- DEC23/27 - Théâtre Mac Nab – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon – Sologne - Berry et la la Ville de Vierzon pour les Estivales du Canal 2023,
- DEC23/28 - Convention d'occupation temporaire du Théâtre Mac-Nab pour les chorales des collèges,
- DEC23/29 – Direction Générale – Demande de subvention DSIL - Extension des locaux d'accueil des agents de la DGFIP dans le B9,
- DEC23/30 - Assurances – acceptation des indemnités perçues ou à percevoir,
- DEC23/31 - Guichet unique – Modification de la régie prolongée de recettes,
- DEC23/32 - Direction Générale – Signature d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux»,
- DEC23/33 - Direction Générale – Décision d'attribution d'une aide à la transmission et à la création de commerce de proximité «Aux Caves du Portugal»,
- DEC23/34 - Convention d'occupation temporaire de La Décale par la Chorale Municipale Vierzonnaise Marcel Balichon,

et la liste des marchés.

## **DEL23/23 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022**

### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022, comme ci-dessus,

- d'imputer comme suit les opérations comptables :

- article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement de la section d'investissement	389 012,50 €
- article 001 dépenses d'investissement résultat reporté	489 742,45 €
- article 002 excédent de fonctionnement	1 808 177,27 €

### **ADOPTÉ PAR :**

23 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, Mme GRISON.

6 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

3 voix Contre : M. DESNOUES,, M. KALKIN, M. LATESSA.

3 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/24– FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Thibault LHONNEUR**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023.

### **ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

6 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

3 voix Contre : M. DESNOUES,, M. LATESSA, Mme GRISON.

2 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : M. KALKIN

1 abstention par mandat : M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN).

**DEL23/25– FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

**La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe du Théâtre Mac-Nab pour l'année 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

25 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

**DEL23/26 – FINANCES – BUDGET FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

**La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget Foire et Salons pour l'année 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

**DEL23/27 – FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT " COLOMBIER – SELLIER " –  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

**La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe Lotissement « Colombier - Sellier » pour l'année 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

**DEL23/28 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE  
PAIEMENT - BUDGET VILLE - CRÉATIONS, RÉVISIONS, SITUATIONS ET CLÔTURES DES  
AP/CP**

**La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement et les créations et révisions des AP/CP.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/29 – FINANCES – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 16 596 034 € dont 15 394 025 € au titre des trois taxes locales (foncier bâti et non bâti, et taxe d'habitation), coefficient correcteur pour 489 141 € et 712 868 € d'allocations compensatrices,

Le budget primitif 2023 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2023, les produits seront réajustés.

- de maintenir pour 2023 les taux comme ci-après :

▪ Taxe foncière bâtie	45,21 %
▪ Taxe foncière non bâtie	41,56 %

Au niveau communal, les taux de fiscalité ont évolué en 2022 mais n'avait pas connu d'augmentation depuis 2018.

- de maintenir pour 2023 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THSR) à 20,92 %,

- d'autoriser la Maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 2 taxes directes locales (taxe foncière bâtie et non bâtie), du produit des ressources fiscales indépendantes du vote des taux, des allocations compensatrices et du coefficient correcteur qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2023.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/30 – FINANCES – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE - BERRY**

## **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter le versement au profit de la Ville par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'un fonds de concours d'un montant de 250 000 € HT pour la réalisation de travaux de voirie.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/31– FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – APUREMENT ANCIENNES ÉCRITURES**

### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'apurer les compte 4728 – autres dépenses à régulariser pour la somme de 2 503,33 €,
- d'imputer les opérations comptables correspondantes à l'article 10226 pour un montant de 2 400 € et à l'article 2313 pour un montant de 103,33 €.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/32 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2023 eau potable de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

6 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

3 voix Contre : M. DESNOUES,, M. KALKIN, M. LATESSA.

3 voix Contre par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

**DEL23/33 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2023 assainissement collectif de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

**ADOPTÉ PAR :**

22 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

6 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIE), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

3 voix Contre : M. DESNOUES,, M. KALKIN, M. LATESSA.

3 voix Contre par mandat : *Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

1 abstention : *Mme GRISON.*

**DEL23/34 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET DE L'EAU POTABLE : PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES 2023**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur et créances éteintes du budget de l'eau potable précitées.

**ADOPTÉ PAR :**

25 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA.*

9 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

1 voix Contre : *Mme GRISON.*

**DEL23/35 – RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SERVICE DE L'EAU POTABLE : CONVENTION POUR LA VENTE D'EAU À LA COMMUNE DE SALBRIS ET FIXATION DU PRIX DE VENTE**

**Rapporteur : Jill GAUCHER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et la commune de Salbris, pour la vente d'eau en gros,
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention,
- de fixer la redevance au m<sup>3</sup> d'eau potable pour la commune de Salbris à 1,4065 € HT/m<sup>3</sup>,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable, article 70118.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/36 – FONCIER – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ 11 SQUARE JACQUES DUCLOS (PARCELLE EN 287)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement situé 11 square Jacques Duclos, à Vierzon (parcelle cadastrée section EN n° 287).

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/37 – FONCIER - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA VENTE PAR LA SA FRANCE LOIRE D'UN LOGEMENT SITUÉ DANS L'IMMEUBLE SIS 18 RUE BERNARD DUMONT (PARCELLE CK 175)**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable à la vente, par la SA France Loire, d'un logement de l'immeuble sis 18 rue Bernard DUMONT, à Vierzon (parcelle cadastrée section CK n° 175).

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/38 – FONCIER - ZAC DU VIEUX DOMAINE – CESSION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY DES PARCELLES CADASTRÉES BD 236 ET 418 – ROUTE DU VIEUX DOMAINE ET ROUTE RENÉ DUMONT**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité », pour l'année 2023,
- de verser 30 € aux élèves de maternelle et élémentaire et de verser 50 € aux collégiens et lycéens,
- de fixer la validité des bons d'achat au 30 septembre 2023,
- d'autoriser la Maire à signer tout document afférent.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/39 – FONCIER - ACQUISITION AUPRÈS DE MONSIEUR JEAN VIGIER DE LA PARCELLE EI 333 – LES CHAVANNES**

#### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de M. Jean VIGIER, la parcelle cadastrée section EI n° 333, d'une superficie de 1 893 m<sup>2</sup>, située lieu-dit Les Chavannes, à Vierzon, au prix de 3 786 euros net vendeur,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer l'acte d'acquisition à intervenir, ainsi que les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

#### **DEL23/40 – FONCIER – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – AVIS DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ VIRTUO VIERZON SARL POUR L'EXPLOITATION D'UN BÂTIMENT LOGISTIQUE SUR LA COMMUNE DE VIERZON**

##### **Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire de la Société VIRTUO Vierzon SARL, pour la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique située sur la commune de Vierzon.

#### **ADOPTÉ PAR :**

21 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD.

4 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER),

3 Abstentions : M. DESNOUES,, M. KALKIN, M. LATESSA.

3 Abstentions par mandat : Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

2 voix Contre : M. LHONNEUR, Mme GRISON.

2 voix Contre par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM).

**DEL23/41 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN/JEUNESSE/SPORTS  
- CONTRAT DE VILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS  
2023 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2023 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,
- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention, qui sera passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2023,
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2023.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

**DEL23/42 – PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A  
L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1200€ à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon,
- d'imputer la dépense au budget 2023 article 6574, sous-fonction 324.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/43 – PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association Les Amis du Musée de Vierzon,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2023, article 6574, sous-fonction 025.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/44 – PATRIMOINE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION AMICALE SOCIÉTÉ FRANÇAISE VIERZON**

**Rapporteur : Franck MICHOUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Amicale Société Française Vierzon une subvention d'un montant de 5 000 euros TTC pour organiser la manifestation " Les Vierzon en fête " les 20 et 21 mai 2023,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer la convention, établie entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,

- d'imputer la dépense au budget 2023 - fonction/sous-fonction 025, article 6574.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

**DEL23/45 – JEUNESSE - ORGANISATION DES CAMPS ENFANCE ET JEUNESSE DURANT L'ÉTÉ 2023 - TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES**

**Rapporteur : Maryvonne ROUX**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la tarification, les modalités d'accès, de paiement et d'annulation, accordées aux familles pour les camps proposés durant les séjours d'été 2023,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer tous contrats ou conventions afférents aux activités,

- d'imputer les dépenses et recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/46 – CULTURE - APPROBATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le projet d'établissement proposé, ci-annexé,
- d'approuver la demande de renouvellement de l'agrément du conservatoire de Vierzon à rayonnement intercommunal,
- d'autoriser la mise en œuvre de ce projet d'établissement.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAQUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/47 – CULTURE - CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION LES 3 CRIS**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et l'association Les 3 Cris,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2023 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2023.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/48 – CULTURE - CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC L'ASSOCIATION MIKROKOSMOS**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de résidence, passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'attribuer une aide financière d'un montant de 7 000 euros pour l'année 2023 au titre de cette convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2023.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/49 – CULTURE - 16ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE DE VIERZON LES 31 MARS ET 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 - CONVENTION DE PARTENARIAT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER**

**Rapporteur : Mélanie CHAUVET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 euros à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du Livre Jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2023,
- d'approuver la convention, établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2023, article 6574.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

**DEL23/50 – AFFAIRES SCOLAIRES - ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE-DAME/SAINT JOSEPH – CONTRIBUTION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – APPROBATION DE LA CONVENTION PASSÉE ENTRE LA VILLE ET L'OGEC A COMPTER DE SEPTEMBRE 2023**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le forfait communal à compter de l'année scolaire 2023/2024 dans les conditions,
- d'approuver la convention passée entre la Ville et l'OGEC,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget DVAS 01, fonction/sous-fonction 211 et 212 article 6558.

**ADOPTÉ PAR :**

24 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

8 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 voix Contre : M. FOURNIÉ.

1 Abstention : *M. LHONNEUR.*

1 Abstention par mandat : *Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM).*

## **DEL23/51 – AFFAIRES SCOLAIRES - DESAFFECTATION DE LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE TUNNEL CHÂTEAU**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- désaffecter de l'usage scolaire les locaux afin de permettre l'installation d'associations et de services municipaux.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.*

9 voix Pour par mandat : *M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

## **DEL23/52– ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET " FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES " AU TITRE DE L'ANNÉ 2023** **Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention après de la CAF du Cher d'un montant total de 26 788 € au titre de l'année 2023 l'ensemble des projets,

- de permettre à la Maire ou l'Adjoint à la Maire délégué, de signer tout acte y afférent,

- d'imputer les recettes correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : *M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.*

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

## **DEL23/53 – ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Toufik DRIF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
  - 8 000 € aux Medley Dies (subvention exceptionnelle pour le championnat de France à Vierzon)
  - 5 000 € à l'Amicale du Personnel Communal
  - 3 000 € à CLB
  - 1200 € à Ciné-Rencontres
  - 1 000 € à la Prévention Routière
  - 1 000 € à Baldébo
  - 500 € au Petit Monde de Vicky
  - 500 € au Centre Généalogique de Vierzon
  - 400 € au Rail Club Vierzonnais
  - 400 € à la Société Nationale d'entraide de la médaille militaire (512 ème section de Vierzon)
  - 350 € aux créateurs du Bien-Être
  - 300 € aux visiteurs de malades dans les établissements hospitaliers
  - 250 € à Fa Si La Danser
  - 250 € à la section de Vierzon de l'Encouragement et du Bénévolat
  - 200 € aux Amis du Musée de Vierzon
  - 200 € à Alcool Assistance du Cher
  - 150 € à la D.D.E.N.
  - 150 € à Envie de Qi Gong
  - 150 € à Camping Club International de France (du Cher)
- d'imputer les dépenses d'un montant total de 23 000 € sur les crédits ouverts au budget 2023 article 6574.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/54 – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL VILLE – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE – RÉGIE DE RECETTES DU SERVICE JEUNESSE ET PIJ**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Pascale LABARRE, régisseuse de la régie de recettes du service Jeunesse et Pij,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6718 pour un montant de 25 €.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/55 – RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Solange MION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

## **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/56 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**Rapporteur : Wendelin KIM**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de verser en mars 2023, aux associations sportives ci-dessous, l'intégralité de la subvention de fonctionnement annuelle, à réception de leur dossier de demande de subvention,

soit la somme totale de **12 720 €** répartie comme suit :

	<b>Associations Bénéficiaires</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b>Activité Canine</b>	Agility Éducation Canine	510 €
	Sport Canin Vierzonnais	890 €
<b>Air Soft</b>	Airsoft Mercenaire Association 18	500 €
<b>Arts Martiaux</b>	Club d'Arts Martiaux Asiatiques	340 €
<b>Automobile</b>	Carterre Promotion	170 €
<b>Billard</b>	Amis du Tapis Vert	630 €
<b>Boule Lyonnaise</b>	Groupement Bouliste Vierzonnais	340 €
<b>Boxe</b>	Boxing Club Vierzon	660 €
<b>Canoë-Kayak</b>	Association Nautique Vierzon Canoë-Kayak	590 €
<b>Cyclotourisme</b>	Association Rando Découverte Vierzonnaise	200 €
	Berry Cyclo Rando Loisirs	1000 €
<b>Danse</b>	Breaking Journey	500 €
<b>Équitation</b>	La Bidauderie Équitation	950 €
<b>Gymnastique d'entretien</b>	Association de Gymnastique Volontaire	500 €
	Association Masculine de Gymnastique d'Entretien	590 €

<b>Pétanque</b>	Bois d'Yèvre Pétanque	800 €
	Club Bouliste Vierzonnais	800 €
<b>Relaxation</b>	Yoga Potentille	250 €
<b>Tennis</b>	Tennis Loisirs Vierzon	430 €
<b>Tir</b>	Club de Tir Sportif	500 €
<b>Triathlon</b>	Vierzon Triathlon 18	800 €
<b>Twirling</b>	Happy Girls	170 €
<b>Volley-ball</b>	S.A.V. Volley	600 €

- de verser un premier acompte sur la subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 50 % aux associations sportives mentionnées, conformément au tableau ci-dessous, et à réception de leur dossier de demande de subvention, pour l'année 2023,

soit la somme totale de **74 980 €** répartie comme suit :

	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants</b>
<b>Arts Martiaux</b>	Judo Kodokan Club du Berry	2 050 €
	Judo Club Vierzonnais	2 760 €
	Vierzon Shotokan Karate	1 080 €
	Karate Club Vierzonnais	940 €
<b>Athlétisme</b>	Club Athlétique Vierzonnais Section local VVF Athlétisme	4 170 €
<b>Automobile</b>	Vierzon Sport Méca	800 €
<b>Badminton</b>	Association Sportive Vierzonnaise de Badminton	890 €
<b>Basket</b>	Union Sportive Vierzonnaise	8 500 €
<b>Cyclisme</b>	Club Cycliste Vierzonnais	7 290 €
<b>Cyclotourisme</b>	Cyclo-Touristes Vierzonnais	570 €
<b>Équitation</b>	Les Écuries de l'île Bragard	2 060 €
	Société Hippique de Vierzon	6 500 €
<b>Escalade</b>	Adhérence	590 €
<b>Escrime</b>	Cercle d'escrime	1 360 €
<b>Football</b>	S.L. Chaillot	5 750 €
<b>Golf</b>	Picardière Golf Club	7 980 €
<b>Gymnastique sportive</b>	La Vierzonnaise	9 220 €
<b>Marche</b>	Amicale Laïque Vierzon Villages	550 €
<b>Moto</b>	La Moto Verte Vierzonnaise	1 250 €
<b>Natation</b>	Association nautique Vierzon	600 €
<b>Plongée</b>	Berry Plongée	760 €

<b>Tennis</b>	S.A.V. Tennis	6 500 €
<b>Tennis de Table</b>	Vierzon Ping	1 900 €
<b>Tir à l'arc</b>	1ere Compagnie des Archers	930 €

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

#### **ADOPTÉ PAR :**

*26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.*

*9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).*

#### **DEL23/57 – SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ANNÉE 2023 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

##### **Rapporteur : Wendelin KIM**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 600 € à l'association " Bois d'Yèvre Pétanque " pour participer à l'organisation du Prix de la Ville de Vierzon le 25 février 2023,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 960 € à l'association " Vierzon Triathlon 18 " pour avoir participé à la coupe de France Triathlon les 01 et 02 octobre 2022 à Saint-Pierre d'Albigny (73),
- d'attribuer une subvention de 1 850 €, à l'association « Boxing Club Vierzonnais » pour participer à l'organisation de galas de boxe comprenant des combats professionnels et amateurs au dojo Jimmy Agard au cours de l'année 2023,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 € pour l'aide à la création de la nouvelle association « Picardière Golf Club » pour l'année 2023,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 760 € (12 mois X 480 €) pour la prise en charge des loyers des locaux de l'association « Picardière Golf Club » pour l'année 2023,
- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

**ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

**DEL23/58 – SPORTS – ATTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT 2023 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION SUPÉRIEUR À 23 000 €**

**Rapporteur : Wendelin KIM**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux associations sportives dont la subvention de fonctionnement annuelle est supérieure à 23 000 € et faisant à ce titre, l'objet d'une convention, un premier acompte représentant 50 % de la subvention de fonctionnement 2022, en mars 2023, et le solde en mai 2023,

soit la somme totale de 115 000 € répartie comme suit :

	Bénéficiaires	Versement de la subvention en mars	Versement de la subvention en mai	Total
<b>Handball</b>	Églantine Vierzon Handball	25 000 €	25 000 €	50 000 €
<b>Rugby</b>	S.A.V. Rugby	32 500 €	32 500 €	65 000 €

- d'approuver les conventions, ci-annexées, passées entre la Ville et chacune des deux associations " Églantine Vierzon Handball ", " S.A.V. Rugby " et percevant de la Ville, en 2023, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et les actes y afférents établis entre la Ville et lesdites associations,

- d'autoriser Madame la Maire à procéder au versement de ces subventions,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, fonction 40, article 6574.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/59 – ENVIRONNEMENT - RENDEZ-VOUS AUX JARDINS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ET SI ON PARLAIT JARDIN »**

**Rapporteur : Sabine MORÈVE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser la Maire ou l'Adjointe à la Maire déléguée à signer la convention entre la Ville et l'association afin de définir les modalités de partenariat.

### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

### **DEL23/60 – DIRECTION GÉNÉRALE – SOLIDARITÉ INTERNATIONALE – SÉISME EN TURQUIE ET EN SYRIE – 06 FÉVRIER 2023**

**Rapporteur : Fabien BERNAGOUT**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de témoigner notre solidarité aux populations de ces deux pays en octroyant une subvention de 5 000 euros,

- de dire que 2 500 € euros seront versés au secours populaire et 2 500 euros seront versés à la Fondation de France,

- d'imputer la dépense au budget 2023, sous-fonction 524, article 6574.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

#### **DEL23/61 – DIRECTION GÉNÉRALE – FOND DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON – SOLOGNE – BERRY – RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE DEVANT LA SOCIÉTÉ PARKER**

##### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'acter le versement au profit de la Ville par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'un fonds de concours d'un montant de 12 500 € HT pour la réalisation de travaux de voirie devant la société Parker.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

#### **DEL23/62 – MOTION – VOEUX CONTRE LA REFORME DES RETRAITES**

##### **La Maire**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

Dans ce contexte, les élu-es de la ville de Vierzon émettent le vœu que :

- Le gouvernement retire son projet de réforme des retraites,

- Le gouvernement entame une concertation ouverte, sincère et la plus large possible avec les organisations syndicales et les groupes parlementaires dans le but de pérenniser le système de retraite par répartition en sanctuarisant les conquits sociaux des salarié-es,

- Le gouvernement organise un référendum qui est un droit et aussi un devoir constitutionnel quand il s'agit d'un sujet aussi important sur la vie de notre République.

#### **ADOPTÉ PAR :**

26 voix Pour : M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, M. DRIF, M. DUMON, M. DUPIN, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. LHONNEUR, M. MICHOUX,, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme RENARD, M. RENÉ, Mme RUIVO, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. BERNARD, M. DESNOUES, M. KALKIN, M. LATESSA, Mme GRISON.

9 voix Pour par mandat : M. AAD (donne pouvoir à Mme MION), Mme DADSI (donne pouvoir à M. FOURNIÉ), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. LHONNEUR), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. KIM), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. DESNOUES), M. GODARD (donne pouvoir à M. KALKIN), M. PERRINET (donne pouvoir à M. LATESSA).

Fait à VIERZON, le 22 mars 2023,

La Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned above the printed name.

Corinne OLLIVIER